



# Le Folgoët Infos

Keleier Ar Folgoad

**VENDREDI 11 DECEMBRE 2020**

## Memento

- \***Cabinet d'infirmier Sylvie Cornec et Thierry Bourhis**, 19 résidence de l'Oratoire (09.54.24.83.00 ou 07.68.19.08.21)
- \***Cabinet d'infirmiers D. Manceau**, Kergolestroc (02.98.83.31.07 ou 06.67.35.44.90)
- \***Cabinet d'infirmiers Gisèle Cornec, Thomas, Loaec, Tanguy**, 14 route de Lannilis (02.98.83.38.06 ou 06.82.20.48.20)
- \***Taxi Ar Folgoad** : ☎06.98.23.58.48. Conventionné CPAM toutes distances 7jrs/7.
- \***Pharmacie**: 02.98.83.17.05 – Service de Garde : 3237
- Eaux/assainissement** : 02.98.83.02.80
- ERDF** : 09.726.750.29
- GRDF** : 0800.47.33.33

**La mairie est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h**

☎02.98.83.01.92 [mairie.le-folgoet@wanadoo.fr](mailto:mairie.le-folgoet@wanadoo.fr) [www.lefolgoet.fr](http://www.lefolgoet.fr)

**L'agence postale est ouverte le lundi (8H45/11H45 – 13H45/16H45) ; les mardis, jeudis et vendredis (8H45/11H45). Fermée le mercredi et le samedi. ☎02.98.83.59.00**

## Opération « Nettoie ton Km »

A l'initiative de la commission Travaux, 4 pinces ont été achetées afin de permettre aux bénévoles désireux de nettoyer les espaces publics communaux de pouvoir le faire en étant équipés. Les pinces, sacs poubelle et matériel de désinfection sont mis à la disposition des volontaires en mairie.



\* **Nuisances sonores** – Une plainte de voisinage a été déposée en mairie au sujet des aboiements intempestifs des chiens lorsque leurs propriétaires sont absents. Il est rappelé que les propriétaires d'animaux sont tenus de prendre les dispositions nécessaires contre ce genre de nuisance.

\* **Urbanisme** – **Permis de construire** – Commune LE FOLGOËT, atelier communal, Le Creyer. **Déclaration préalable** – Commune LE FOLGOËT, rénovation espace Kermaria. M. et Mme Joël LOSSOUARN, 12 rue d'Armor, isolation par l'extérieur.

\* **Communauté des communes** – Relève des compteurs d'eau - Le service eau et assainissement a débuté **la relève des compteurs d'eau sur la commune du Folgoët**. Cette relève annuelle obligatoire est l'occasion pour notre releveur de vérifier votre poste de comptage mais aussi de vous signaler toute anomalie (fuite, consommation en hausse...). Nous vous remercions de faciliter l'accès au compteur (ex : enlever les pots de fleurs sur le regard, nettoyer l'intérieur du regard...) et de prendre les mesures nécessaires si vous possédez un chien. En cas d'inaccessibilité du compteur, un avis sera déposé dans votre boîte aux lettres. Vous pouvez nous transmettre l'index de votre compteur par mail ([eau@clcl.bzh](mailto:eau@clcl.bzh)) en précisant vos coordonnées ou par téléphone ☎02.98.83.02.80. Sans réponse de votre part, votre index sera estimé. Afin de répondre au mieux à vos attentes, le service Eau et Assainissement de la CLCL vous propose le règlement de votre facture par prélèvement en deux ou dix échéances. Pour bénéficier de ce mode de règlement, il vous suffit de contacter le service ☎02.98.83.02.80 ou à [eau@clcl.bzh](mailto:eau@clcl.bzh). Nous vous ferons parvenir le mandat prélèvement SEPA qu'il conviendra de nous retourner accompagné d'un RIB.

## Réouverture de la bibliothèque

La bibliothèque est à nouveau accessible aux horaires habituels d'ouverture (sauf le dimanche)

**Les dimanches sont suspendus jusqu'au 15/12.**

Désinfection obligatoire des mains à l'entrée, port du masque dès 6 ans, respect de la distanciation physique...

**Rappel des horaires** : mar : 16h30/18h30, mer 10h/12h et 14h/17h, ven 16h/18h, sam 10h/12h.

☎02.98.21.15.46

## Vie Paroissiale - Buhez ar barrez

Contact : 02 98 47 93 79 - [sanctuaire@ndfolgoet.fr](mailto:sanctuaire@ndfolgoet.fr) 02 98 83 00 43 - [secretaire@ndfolgoet.fr](mailto:secretaire@ndfolgoet.fr)

**Obsèques** : Mme Marie Thérèse GERVEZ née STEPHAN, 80 ans. Mme Jeannine CORRE née PERROT, 85 ans. M. Yves STEPHAN, 83 ans.

**DIM 13** : Messe à 11h.

## Vie associative - Kevredigezhioù

L'association SOS TORTUES BRETAGNE - Le Folgoët organise deux jours de travaux/bricolage au refuge pour tortues. Nous réaliserons une serre et des parcs. Si vous êtes intéressés pour nous aider et nous rencontrer contactez-nous au 07.66.80.88.62. Les dates sont fixées au 26 et 27/12. Ce sera en extérieur, nous pourrions ainsi respecter la distanciation. En fonction de la situation sanitaire nous pourrions être amenés à différer nos actions.

### PETITES ANNONCES

\*Une idée cadeau pour Noël ? Christine, Magnétiseuse au Folgoët vous propose ses cartes cadeaux pour des soins en magnétisme Reiki et soins Esseniens. ☎06.18.60.54.17

Nouvel artisan au Folgoët : Yannick LETORT, menuiserie, terrasse, ossature bois. ☎07.49.22.83.60 [yannick.letort@gmail.com](mailto:yannick.letort@gmail.com)

# Ne Manquez pas



### COMITE D'ANIMATION

#### LES FENETRES DE L'AVENT Jusqu'au 24/12

Cette année, elles seront virtuelles.  
RDV sur le compte Facebook du comité pour plein de surprises...



#### CONCOURS DE DESSIN Jusqu'au 24/12

Pour les 0-12 ans.  
Déposez vos dessins dans la boîte aux lettres de la bibliothèque (en mentionnant les nom/prénom et numéro de tél au verso du dessin). Des chocolats à gagner chaque jour...



COVID 19 - Le virus circule toujours ! ...  
N'abandonnons pas nos efforts pour faire reculer l'épidémie !!



## Communauté des communes

• **Transition énergétique** - Le chauffage est le poste le plus important de consommation d'un foyer (62 % de la consommation d'énergie). Il est aussi fortement simple de le réduire en isolant toute sa maison. La consommation varie de >500kwh/m2 (maison sans isolation ni double vitrage) à 50 KWh/m2 (maison BBC neuve). Bien sûr, ces exemples sont les extrêmes mais retenons qu'en passant d'une maison ancienne mal isolée (300 kWh/m2) à une maison ancienne isolée au mieux (100 kWh/m2), on réduit par 3 sa consommation d'énergie ! Pour vous accompagner dans cette démarche des aides existent et ce, sans condition de revenu, renseignez-vous : sur le site [www.maprimerenov.gouv.fr](http://www.maprimerenov.gouv.fr), auprès des installateurs agréées RGE (annuaire artisan RGE en ligne sur internet), lors des permanences d'un conseiller spécialisé au Centre Socioculturel. Ce conseiller pourra vous indiquer le montant des aides accessibles et vous conseiller sur les travaux les plus appropriés à votre logement. Plus de conseil sur l'économie d'énergie rendez-vous sur [www.clcl.bzh](http://www.clcl.bzh) rubrique Environnement > Transition énergétique

• **La déchèterie** de Lesneven fermera ses portes à **16h30 les 24 et 31/12**.

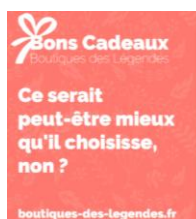
• **Trier pendant les fêtes** : quelques conseils pour trier vos emballages en cette période de fête de fin d'année :

> **se trie** : les papiers cadeau et rubans en papier, les films d'emballage transparents, les papiers bulle, les boîtes et emballage de jouets ou figurines en carton (après avoir retiré les liens et poignées en plastique), les emballages de chocolats et papillotes, les tickets de jeu à gratter, les barquettes de saumon fumé...

> **ne se trie pas** : les serviettes et mouchoir en papier, comme tous les déchets dit « d'hygiène » étant souillés ils ne peuvent plus se recycler !

**ET MON SAPIN ??** Il se recycle aussi grâce aux sacs à sapin !! Vous pouvez aussi le déposer en déchèterie (encombrants ou déchets verts).

**L'ADMR de Lesneven-Côte des Légendes** recherche des collaborateurs pour assurer des remplacements en CDD « aides à domicile » à compter du 14/12/2020. 1ère expérience appréciée. ☎02.98.21.26.30 ou par mail : [gestionlesneven@29.admr.org](mailto:gestionlesneven@29.admr.org)



## BONS CADEAUX SOLIDAIRES POUR SOUTENIR LES COMMERÇANTS LOCAUX

Pour Noël faites deux cadeaux en un en offrant un bon cadeau des légendes sur [www.boutiques-des-legendes.fr](http://www.boutiques-des-legendes.fr)

Avec le soutien financier des 14 communes de la Côte des Légendes (0,60 €/habitant), la CLCL et ses partenaires, notamment les associations de commerçants-artisans du territoire rudent d'imagination pour faire gagner des bons cadeaux « Boutiques des Légendes » afin d'encourager les habitants à consommer local et faire vivre les commerces de la Côte des Légendes.

## Le Grand Quiz de Noël Boutiques des Légendes

À gagner : 3 bon de 500€ - 8 bons de 200€ - 8 bons de 100€ - 22 bons de 50€



Combien y a t-il de communes sur la Communauté de Lesneven Côte des Légendes ?

8     11     14     22

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_

N° de Téléphone \_\_\_\_\_ Email \_\_\_\_\_

### Comment participer ?

**Bulletin papier** → Remplissez et découpez le bulletin ci-dessus et déposez le dans une urne dédiée à cet effet dans votre mairie

**Par Internet** → Rendez-vous sur [boutiques-des-legendes.fr/quiz](http://boutiques-des-legendes.fr/quiz)

Dans la limite d'un bulletin par foyer - Date limite de candidature le 17 décembre - Tirage au sort le 21 décembre  
Règlement sur [boutiques-des-legendes.fr/reglements-jeux](http://boutiques-des-legendes.fr/reglements-jeux)

## COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 3 DECEMBRE 2020

### DÉPENSES NOUVELLES - INVESTISSEMENT

Acquisition, à l'unanimité, de matériels non prévus au budget 2020 : 4 ordinateurs pour le service administratif de la mairie, divers panneaux de circulation, un sèche-linge pour le service périscolaire de l'école Paul Gauguin.

### BUDGET COMMUNE 2020 - DÉCISION MODIFICIATIVES DE CRÉDITS

Réalisation, à l'unanimité, de deux ajustements au budget Commune 2020 : une augmentation de 5 000 € des crédits pour rémunération des agents (emplois supplémentaires pour gestion de la Covid 19 à l'école Paul Gauguin) et une augmentation de 7 615 € de la ligne permettant le remboursement du capital des emprunts (un emprunt contracté en 2020 plus tôt que prévu entraînant le paiement d'une échéance complémentaire).

### MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL – Convention

Validation, à l'unanimité, de la mise à disposition du secrétaire général à la commune de LE DRENNEC, pour une quotité horaire hebdomadaire de 4 heures, pour une durée maximum de 3 mois.

### SDEF – Conventions financières

Validation, à l'unanimité, de trois conventions présentées par le SDEF pour réparation de points d'éclairage public : Allée des Jonquilles (2 éclairages) et Allée du Meunier.

Le coût global d'intervention sur les trois sites est de 3 300 €, la participation de la commune est fixée à 2 250 €.

### SOUTIEN AUX PETITS COMMERCE DE LA CLCL

Accord, à l'unanimité, pour participation de la commune au soutien aux petits commerces de la CLCL, par le biais de l'opération Bons cadeaux Boutiques des Légendes, à hauteur de 0,60 € /habitant soit 1 912.20 €.

Ces subventions serviront à organiser différentes animations à destination des habitants du territoire. Mais surtout, cette mobilisation des communes, de la CLCL et des associations de commerçants doit permettre des retombées économiques locales rapides pour les commerçants, artisans, restaurateurs, des communes de la CLCL, et plus généralement d'anticiper au mieux la reprise en soutenant les professionnels durement touchés dans le contexte actuel qui fragilise toute notre économie locale.

### TRANSFERT DE LA CONTRIBUTION SDIS A LA CLCL

Accord, à l'unanimité, pour transfert de la contribution SDIS à la charge de la CLCL. Chaque année les communes versent, individuellement, une contribution au budget du SDIS. Cette dépense constitue une dépense obligatoire. Le montant 2020 de la contribution financière de la commune a été de 61 834 €. Pour l'ensemble des communes de la CLCL, le montant s'élève à 666 384 €.

### CLCL – Modification des statuts

Accord, à l'unanimité, pour modification des statuts de la CLCL en y intégrant l'article 12-22 - « Financement des contributions au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours au 01/01/2021 ».

### SURVEILLANCE ET ENTRETIEN DES POTEAUX INCENDIE – Convention avec la CLCL

Accord, à l'unanimité, pour confier la surveillance et l'entretien des poteaux incendie au service Eau potable de la CLCL par convention.

### AMÉNAGEMENT DE LA SALLE DE KERMARIA – Avant-Projet Définitif

Validation, à l'unanimité, de l'avant-projet définitif de l'aménagement de la salle de Kermaria. Le coût des travaux est estimé à 315 750 € HT.

### ATELIER COMMUNAL – Avant-Projet Définitif

Validation à l'unanimité (3 abstentions), de l'avant-projet définitif de construction de l'atelier communal sur le site du Creyer. Le coût des travaux est estimé à 625 000 € HT.

### CLCL – Convention de groupement de commandes permanent

Accord, à l'unanimité, pour la reconduction de l'adhésion au groupement de commandes permanent de la CLCL.

Le compte-rendu provisoire de la séance du conseil municipal du 3 décembre 2020 est consultable sur le site internet de la commune : [www.lefolgoet.fr](http://www.lefolgoet.fr) ; onglet « Votre Mairie » ; « Compte-rendu du conseil municipal »